

## Référendum contre le projet de Valais Arena et d'écoquartier VIVA

Suite à la décision du Conseil Général du 11 décembre 2024, publiée le 13 décembre 2024.

Les citoyennes et citoyens soussignés ayant le droit de vote dans la commune de Sierre demandent que la décision du Conseil Général en lien avec le projet de Valais Arena et d'écoquartier VIVA soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs résidant sur la commune de Sierre peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Ils ne peuvent signer qu'une seule fois la présente demande.

Celui qui intentionnellement appose une autre signature que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui signe plus d'une fois est punissable selon l'article 282 du code pénal.

	Nom	Prénom	Année de naissance	Adresse exacte (rue, n°)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser blanc)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Expiration du délai pour le dépôt du référendum à la Chancellerie Communale : 11 février 2025

La demande de référendum ne peut être retirée.

Si vous souhaitez appuyer la demande de référendum, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe **et la renvoyer le plus vite possible avant le 8 février 2025** au comité référendaire :

**Association Condemines info Case postale - 3960 Sierre**

Membres du comité référendaire : Patrick Briguet, Ancien enseignant ; Arnaud Zufferey, ancien Conseiller Communal ; Pierre-Louis Zuber, ancien Conseiller communal et Vice-Président ;